

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 006-2022

**CONVENTION
JUMELAGE**

L'an deux mil vingt deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 janvier 2022

Présents :

MM COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE , LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE
Mmes, BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

M. CHAMBRAS (procuration à Mme VILLATOUX)

Secrétaire de Séance : M. VILLETTE Gérald

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du comité de jumelage une proposition de convention visant principalement à acter et définir le rôle de la municipalité d'une part et du comité de jumelage d'autre part dans le jumelage avec la commune d'Hilpoltstein.

Il donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve ladite convention
- Autorise le maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son application

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**